

ATTENTION Ceci n'est pas un contrat d'apprentissage !

*Celui-ci est à retirer à la Chambre des Métiers ou de Commerce dont dépend l'entreprise. Pour que l'inscription du jeune au BTP CFA soit légalement prise en compte, le contrat doit être dûment rempli et signé par toutes les parties et transmis au CFA pour visa, au plus tard dans le délai légal de 5 jours à compter de la date d'embauche. La promesse est valable **jusqu'au 15 juin, reporté au 20 juillet pour ceux qui sont en attente de résultat d'examen**. Passé ce délai, si le contrat n'est pas reçu, la place n'est plus réservée.*

Formation choisie (cocher le diplôme choisi) :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> BP Electricien | <input type="checkbox"/> BP Monteur en installation de génie climatique et sanitaire |
| <input type="checkbox"/> BP Menuisier fabricant | <input type="checkbox"/> BAC PRO Intervention Patrimoine Bâti |
| <input type="checkbox"/> BP Maçon | <input type="checkbox"/> BAC PRO TP 3 ans |
| <input type="checkbox"/> BP Métallier | <input type="checkbox"/> BAC PRO TP 2 ans |
- après quel cursus :

Renseignement Employeur :

Raison sociale :		
N° SIRET :	Code APE :	
Nom, prénom du Responsable :		
Fonction :		
Adresse complète :		
Tel :	Portable :	Fax :
E-mail entreprise :		

S'engage pour la prochaine rentrée 2019/2020 à prendre en contrat d'apprentissage,

Date prévisionnelle de début d'exécution du contrat :

L'apprenti(e), nom et prénom :	
Adresse :	
Date de naissance :	Lieu de naissance :

Fait à

Le

SIGNATURE ET CACHET DE L'ENTREPRISE